



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

A SECURITY REQUIREMENT IS ASSOCIATED WITH THIS PROCUREMENT.

Title - Sujet Fire Detection Camera System	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23507-220356/A	Date 2021-10-01
Client Reference No. - N° de référence du client 23507-220356	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-465-80456	
File No. - N° de dossier hn465.23507-220356	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-11-23 Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Nadeau, Alexandra	Buyer Id - Id de l'acheteur hn465
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-9279 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-4944
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division
L'Esplanade Laurier
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	14
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	14
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	15
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	17
6.5 RESPONSABLES.....	18
6.6 PAIEMENT.....	19
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	20
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	20
6.9 LOIS APPLICABLES	20
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	20
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CUA (LIVRAISON)	21
6.12 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	21
ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	22
ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT	29
ANNEXE C - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS).....	31
ANNEXE D – CRITÈRES D'ÉVALUATION	35

Appendice A - Les photos des tours doivent être demandées par courriel à l'autorité contractante à alexandra.nadeau@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

1.2 Énoncé des travaux

Ressources naturelles Canada a un besoin pour la fourniture, la livraison, l'installation, la formation et le soutien à l'entretien d'un système de détection des incendies de forêt requis à la forêt expérimentale de Petawawa (FEP) à Chalk River, en Ontario.

L'entrepreneur doit fournir les biens et services qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses et dans les quantités indiquées à l'annexe A – énoncé des besoins et à l'annexe B – base de paiement.

1.2.1 Exigences de la livraison

La livraison et installation est demandée au plus tard le 19 mars, 2022.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23507-220356/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.
23507-220356

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
HN465. 23507-220356

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN465

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence CCUA	Section	Date
B1000T	Condition du Material	2014-06-26

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postal pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message

Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par courrier/messagerie à l'Unité de réception des soumissions TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

(a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.

(b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada Achats et ventes, sous le titre « Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

(c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion Postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
 - Section II : Soumission financière
 - Section III : Attestations
 - Section IV : Renseignements supplémentaires
- En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par courrier/messagerie à l'Unité de réception des soumissions TPSGC ne seront pas acceptées.
 - Les prix devraient figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux tel que décrit dans l'annexe A – énoncé des travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement et l'annexe B.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission (Soumissionnaire à compléter)

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, veuillez identifier lesquels sont acceptés :

- () Carte d'achat VISA ;
- () Carte d'achat MasterCard ;
- () Dépôt direct (national et international) ;
- () Échange de données informatisées (EDI) ;
- () Virement télégraphique (international seulement) ;
- () Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Si aucun choix n'a été fait, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.
L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

3.1.3 Livraison offerte (Soumissionnaire à compléter)

Bien que la livraison et installation soit demandée tel qu'il est précisé ci-dessus, la meilleure date de livraison et installation possible est le _____.

3.1.4 Représentants de l'entrepreneur (Soumissionnaire à compléter)

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

- Conformité aux exigences techniques tel que décrit dans l'annexe A – énoncé des besoins.
- Évaluation technique obligatoire selon l'annexe D – Critères d'évaluation Tableau 1 – exigences obligatoire; O1, O2, A1-A9 et B1-B18.

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Évaluation cotée par points conformément à l'annexe D – Critères d'évaluation Tableau 2 - exigences cotés; R1, R2, R3 et R4.

Les soumissionnaires doivent obtenir une note de passage globale de 65 pourcent pour la proposition technique cotée.

4.1.2 Évaluation financière

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation des soumissions : Conformité à la base d'établissement de prix;

Le prix total de la soumission sera déterminé en traitant les articles à l'annexe B – base de paiement de la manière suivante :

- a. La somme des prix totaux de tous les articles (prix unitaire x quantité);

4.1.2.1 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix de lots fermes, en dollars canadiens, DDP rendu droits acquittés (Chalk River, ON), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable, selon le cas.

4.2 Méthode de sélection

1. Pour être déclarée recevable, une offre doit:
 - a. se conformer à toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - c. obtenir le minimum requis de 65 pourcent dans l'ensemble des points pour les critères d'évaluation technique qui sont assujettis à la cotation numérique. La notation est effectuée sur une échelle de 51 points.
2. Les offres ne respectant pas les points (a) ou (b) ou (c) seront déclarées non recevables. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation

exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Attestation des caractéristiques environnementales générales (Soumissionnaire à compléter)

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

a) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

OU

b) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), **Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)**.
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
3. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C ;
 - b) du Manuel de la sécurité des contrats (dernière édition).

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir, livrer, installer, fournir une formation et fournir un soutien à l'entretien d'un système de détection d'incendie semi-automatisé requis à la forêt expérimentale de Petawawa (FEP) à Chalk River, en Ontario, pour Ressources naturelles Canada.

L'entrepreneur doit fournir les biens et services qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses et dans les quantités indiquées à l'annexe A – énoncé des travaux et l'annexe B – base de paiement.

6.2.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2018-06-21
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

6.2.2 Services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les services, qui sont décrits à l'annexe A SW.4.1 note 5 – Service/Support du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, pour la quantité totale ou une partie de la quantité, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020-05-28) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

[4001](#) (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

[4003](#) (2010-08-16) Logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

[4004](#) (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances

1. L'entrepreneur déclare et garantit qu'au meilleur de sa connaissance, ni lui ni le Canada ne portera atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers dans le cadre de l'exécution ou de l'utilisation des travaux, et

- que le Canada n'aura aucune obligation de verser quelque redevance que ce soit à quiconque en ce qui touche les travaux.
2. Si quelqu'un présente une réclamation contre le Canada ou l'entrepreneur pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou pour des redevances en ce qui touche les travaux, cette partie convient d'aviser immédiatement l'autre partie par écrit. En cas de réclamation contre le Canada, le procureur général du Canada, en vertu de la [Loi sur le ministère de la Justice](#), L.R., 1985, ch. J-2, sera chargé des intérêts du Canada dans tout litige où le Canada est partie, mais il peut demander à l'entrepreneur de défendre le Canada contre la réclamation. Dans l'un ou l'autre des cas, l'entrepreneur convient de participer pleinement à la défense et à la négociation d'un règlement, et de payer tous les coûts, dommages et frais juridiques engagés ou payables à la suite de la réclamation, y compris le montant du règlement. Les deux parties conviennent de ne régler aucune réclamation avant que l'autre partie n'ait d'abord approuvé le règlement par écrit.
 3. L'entrepreneur n'a aucune obligation concernant les réclamations qui sont présentées seulement parce que :
 - a. le Canada a modifié les travaux ou une partie des travaux sans le consentement de l'entrepreneur ou il a utilisé les travaux ou une partie des travaux sans se conformer à l'une des exigences du contrat; ou
 - b. le Canada a utilisé les travaux ou une partie des travaux avec un produit qui n'a pas été fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat (à moins que l'utilisation ne soit décrite dans le contrat ou dans les spécifications du fabricant); ou
 - c. l'entrepreneur a utilisé de l'équipement, des dessins, des spécifications ou d'autres renseignements qui lui ont été fournis par le Canada (ou par une personne autorisée par le Canada); ou
 - d. l'entrepreneur a utilisé un élément particulier de l'équipement ou du logiciel qu'il a obtenu grâce aux instructions précises de l'autorité contractante; cependant, cette exception s'applique uniquement si l'entrepreneur a inclus la présente déclaration dans son contrat avec le fournisseur de cet équipement ou de ce logiciel : « [Nom du fournisseur] reconnaît que les éléments achetés seront utilisés par le gouvernement du Canada. Si une tierce partie prétend que cet équipement ou ce logiciel fourni en vertu du contrat enfreint les droits de propriété intellectuelle, [nom du fournisseur], à la demande de [nom de l'entrepreneur] ou du Canada, défendra à ses propres frais, tant [nom de l'entrepreneur] que le Canada contre cette réclamation et paiera tous les coûts, dommages et frais juridiques connexes ». L'entrepreneur est responsable d'obtenir cette

garantie du fournisseur, faute de quoi l'entrepreneur sera responsable de la réclamation envers le Canada.

4. Si quelqu'un allègue qu'en raison de l'exécution des travaux, l'entrepreneur ou le Canada enfreint ses droits de propriété intellectuelle, l'entrepreneur doit adopter immédiatement l'un des moyens suivants :
 - a. prendre les mesures nécessaires pour permettre au Canada de continuer à utiliser la partie des travaux censément enfreinte; ou
 - b. modifier ou remplacer les travaux afin d'éviter de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, tout en veillant à ce que les travaux respectent toujours les exigences du contrat; ou
 - c. reprendre les travaux et rembourser toute partie du prix contractuel que le Canada a déjà versée.

Si l'entrepreneur détermine qu'aucun de ces moyens ne peut être raisonnablement mis en œuvre, ou s'il ne prend pas l'un de ces moyens dans un délai raisonnable, le Canada peut choisir d'obliger l'entrepreneur à adopter la mesure c), ou d'adopter toute autre mesure nécessaire en vue d'obtenir le droit d'utiliser la ou les parties des travaux censément enfreinte(s), auquel cas l'entrepreneur doit rembourser au Canada tous les frais que celui-ci a engagés pour obtenir ce droit.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date d'attribution du contrat à un an à compter de la date de l'installation finale entièrement fonctionnelle.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus et installés au plus tard le _____ (*insérer la date*).

6.4.3 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus trois (3) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins un (1) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'année d'option 2 et/ou l'année d'option 3 peuvent être exercées si l'année d'option 1 ou 2 respectivement n'est pas exercée. Le Canada doit envoyer un avis écrit au moins un (1) jour civil avant la date d'expiration du contrat à l'entrepreneur l'informant de son intention d'exercer l'année d'option spécifique. Une modification de contrat doit être émise chaque année d'option, peu importe si l'année d'option est exercée ou non afin de prolonger la validité du contrat. Si un avis écrit n'est pas envoyé à l'entrepreneur avant l'exercice éventuel de l'année d'option, le contrat sera réputé résilié.

6.4.4 Points de livraison

La livraison du besoin sera faite à :
Forêt expérimentale de Petawawa
1000 chemin Clouthier
Chalk River (Ontario)
K0J 1J0

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Alexandra Nadeau – Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction de l'approvisionnement des produits industriels et des véhicules -
Division HN
140, rue O'Connor, Édifice L'esplanade Laurier, Tour Est, 4^e étage
Ottawa ON K1A 0R5
Téléphone: 613-296-9279
Courriel: Alexandra.nadeau@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (à compléter lors de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Organization : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (à compléter lors de l'attribution du contrat)

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix de lot ferme précisé dans le contrat à l'annexe B pour un coût de \$ _____ (insérer le montant à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiements multiples

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants : supprimer les types de paiements qui ne s'appliquent pas

- Carte d'achat Visa ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;

- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.6.5 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>G1005C</u>	Exigences en matière d'assurance	2016-01-28

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

(a) un exemplaire doit être envoyé à l'adresse courriel suivante pour attestation et paiement :

NRCan.invoice_imaging-service_dimagerie_des_factures.RNCan@canada.ca

Format PDF uniquement accepté

(b) Un exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel ;

- (c) les conditions générales supplémentaires 4003 (2015-04-01) Logiciels sous licence;
- (d) les conditions générales supplémentaires 4004 (2015-04-01) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- (e) les conditions générales 2010A (2020-05-28);
- (f) Annexe A, Énoncé des travaux;
- (g) Annexe B, Base de paiement;
- (h) Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- (i) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*).

6.11 Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
<u>D2000C</u>	Marquage	2007-11-30
<u>D2001C</u>	Étiquetage	2007-11-30
<u>D9002C</u>	Ensembles incomplets	2007-11-30

6.11.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (Chalk River, ON) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.11.2 Expédition – Programmation

L'entrepreneur doit livrer et coordonner l'installation des biens avec _____ (*à compléter à l'attribution du contrat*)

6.12 Règlement des différends

(a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.

(b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.

(c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.

(d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

ANNEXE A – Énoncé des travaux

ET.1.0 TITRE

Système de détection des feux de végétation dans la FEP

ET.2.0 CONTEXTE

La Forêt expérimentale de Petawawa (FEP) est, comme son nom l'indique, une forêt expérimentale de 10 000 hectares située à Chalk River (Ontario). Les terres sur lesquelles se situe la FEP appartiennent au ministère de la Défense nationale du Canada (MDN), Garnison de Petawawa, mais, dans le cadre d'un protocole d'entente conjoint (PE), l'exploitation et le personnel de la FEP sont de Ressources naturelles Canada (RNCa). Dans le cadre de ce PE, RNCa a la charge de la détection des feux de végétation pour l'ensemble de la propriété, soit approximativement 30 000 hectares. Jusqu'à maintenant, la détection des feux sur la propriété s'effectuait par l'intermédiaire de deux tours de guet à coupoles (27,5 et 38,5 mètres de hauteur) dotées d'un personnel dont la tâche est de déceler visuellement les feux/fumée et de faire la biangulation de l'emplacement. En 2018, la tour de 38,5 mètres a été déclassée, limitant notre capacité de dépister les feux sur la propriété. Il y a également une tour radio située sur les terres de la FEP. Cette tour, appelée « tour radio », n'a jamais été utilisée pour la détection des feux. Toutefois, elle est alimentée en électricité, qui fournit en énergie le relais radio actuellement installé sur cette tour. Sur la tour radio, on peut greffer plus d'équipement sur la structure (c.-à-d. que le relais radio demeurera sur la tour radio) et cela convient pour une caméra de détection des incendies.

La FEP souhaiterait remplacer l'actuel système de détection des feux par un système de détection des feux semi-automatique utilisant un système de capteur par caméra optique jumelé à un logiciel de surveillance de détection des incendies et un poste de travail.

Il faut installer des caméras sur les deux tours (voir l'**appendice A : photos des tours*** où se trouvent des photos de chaque tour) :

- Tour de guet Wylie (jusqu'au faite de la structure/coupole) : 27,5 m (fonctionne encore, tour non électrifiée)
- Tour radio (non utilisée auparavant comme tour de guet) : 25,6 m (fonctionne, tour électrifiée)

À remarquer que les chemins menant à chaque tour ne sont pas dégagés pendant l'hiver de sorte que, selon les conditions météo au moment de l'installation, il peut falloir, pour avoir accès à chaque emplacement, recourir à des véhicules tout-terrain ou à des motoneiges.

*** Appendice A - Les photos des tours doivent être demandées par courriel à l'autorité contractante à alexandra.nadeau@tpsgc-pwgsc.gc.ca.**

ET.3.0 OBJECTIFS

Les objectifs sont de disposer de deux caméras fonctionnelles au faite des deux tours sur les terrains de la FEP et qui peuvent surveiller les terres de la FEP et les propriétés de la Garnison de Petawawa au-dessus de la ligne des arbres et fournir des services de détection incendie. Les images prises par les caméras

doivent également être visualisées à partir d'un ordinateur/moniteur configuré au bureau principal de la FEP au moyen d'un logiciel qui décèlera les secteurs préoccupants, qui peuvent être validés par le personnel de la FEP, soit au bureau soit en allant en patrouille. L'utilisation prévue du système de détection de feux de végétation est d'être la méthode principale de détection des incendies dans la FEP et sur les propriétés de la Garnison de Petawawa.

ET.4.0 EXIGENCES DU PROJET

ET.4.1 Tâches, livrables, jalons et échéancier

Tâches	Livrables	Échéancier	Contraintes
<p>1. Réunion de lancement</p> <p>Préciser le calendrier d'installation, l'accès aux biens de la FEP et la formation du personnel.</p>	Présence à la réunion	Dans les deux semaines suivant l'adjudication du marché	La rencontre peut se faire en mode virtuel ou en personne.
<p>2. Système de caméra vidéosurveillance pour la détection des incendies</p> <p>Installer le système de caméra de vidéosurveillance pour la détection des incendies sur deux tours de la FEP (voir l'appendice A : photos des tours où se trouve des photos de chaque tour).</p>	Deux systèmes de caméras de vidéosurveillance pour la détection des incendies dans la FEP (une sur chaque tour).	Le ou avant le 19 mars 2022	L'accès aux tours sur les terres de la FEP (si l'installation se fait pendant les mois d'hiver, il peut falloir une motoneige)
<p>3. Logiciel de détection des incendies</p> <p>Installer le système logiciel de détection des incendies sur un ordinateur fourni par la FEP / RNCAN.</p>	Il faut veiller à ce que le poste de travail de détection et de surveillance des incendies soit pleinement opérationnel et fonctionne de façon optimale.	Le ou avant le 19 mars 2022	Accès à l'ordinateur fourni par la FEP / RNCAN
<p>4. Formation</p> <p>Fournir la formation à jusqu'à 8 personnes exploitant le système, fourni en anglais.</p>	Confirmation écrite, par le formateur et le personnel stagiaire que la formation est terminée. Cela doit comprendre la totalité de la formation, les guides d'utilisateur et	Le 31 mars 2022	Installation du système de caméra de vidéosurveillance pour la détection des incendies sur les deux tours à la FEP et installation du système logiciel de détection des incendies sur un ordinateur fourni par la

	la documentation de référence.		FEP / RNCan
5. Entretien/soutien Le soutien et l'entretien de l'environnement logiciel Diagnostics et dépannage des bogues et des problèmes logiciels Soutien administrateur Mises à niveau logicielles lorsqu'elles sont disponibles Réparations et entretien du matériel	Les exigences de réparations / d'entretien notées en 5. L'entretien / le soutien doivent être compris si non couverts en vertu de la garantie type d'un an visée aux conditions générales 2010A - 09	Applicable un an à partir de la date où l'installation est pleinement fonctionnelle	Délai de réponse pour le logiciel : 24 heures Délai de réponse pour le matériel : 24 heures

ET.4.2 Exigences de rapports

L'entrepreneur désigne par écrit au chargé de projet un représentant et fournit les coordonnées du représentant de l'entrepreneur.

Une rencontre inaugurale officielle (en personne ou virtuelle) a lieu après l'adjudication du marché afin d'établir le calendrier d'installation et d'accès du personnel de l'entrepreneur aux biens de la FEP et la formation du personnel de celle-ci. Les consultations informelles entre le représentant de l'entrepreneur et le chargé de projet se font dans le cadre d'un mécanisme régulier et constant tout au long des phases du contrat.

ET.4.3 Méthode et source d'acceptation

Les livrables fournis et les services rendus en vertu de tout marché sont tous soumis à l'inspection du chargé de projet. Celui-ci a le droit de rejeter tout livrable non jugé satisfaisant ou d'exiger la correction avant d'autoriser le paiement.

ET.4.4 Devis et normes

Le système de détection incendie semi-automatique doit comprendre ce qui suit :

- A. système de caméras de vidéosurveillance pour la détection des incendies;
- B. système logiciel de détection des incendies;
- C. poste de travail pour la détection et la surveillance des incendies;
- D. capacité de fournir la formation au personnel exploitant le système;
- E. capacité de fournir le soutien logiciel.

A) Le système de caméras de vidéosurveillance pour la détection des incendies doit satisfaire à ce qui suit :

- i. Être installé sur les deux tours fournies situées dans la FEP (le même système de caméra sur les deux tours) (voir **appendice A : photos des tours** où se trouve des photos de chaque tour).

- ii. Doit pouvoir fonctionner quelles que soient les conditions météorologiques au cours de la saison des feux (avril à octobre inclusivement) conformément aux précisions sur la météo et le climat pour Chalk River (Ontario) selon Environnement et Changement climatique Canada (températures entre -20° C et +40° C).
- iii. Pouvoir soutenir toutes les conditions météorologiques au cours de la saison creuse (novembre à mars inclusivement) conformément aux précisions sur la météo et le climat pour Chalk River (Ontario) selon Environnement et Changement climatique Canada (températures allant jusqu'à -35° C), qu'il soit fonctionnel ou éteint.
- iv. Doit fonctionner tant pour des caméras à définition analogique standard, que pour des caméras numériques standard à haute définition;
- v. Fournir de l'imagerie couleur.
- vi. Fonctionner avec une capacité de zoom optique de 24 X ou plus.
- vii. Pour l'installation sur la tour Wylie, le système doit pouvoir avoir un rendement opérationnel (c.-à-d. fournir suffisamment d'énergie pour faire fonctionner la caméra et assurer les communications de la caméra avec le poste de travail) sur une ligne indépendante d'alimentation, car il n'y a pas d'alimentation électrique à la tour Wylie. Cette alimentation indépendante doit être comprise et installée avec le système de caméra.
- viii. Offrir une protection contre la foudre et les décharges électrostatiques (DES) afin de prévenir les dommages aux autres systèmes situés à proximité.
- ix. Le système de caméra ne doit pas générer d'interférence avec l'équipement de radiocommunication logé au même endroit.
- x. Être installé avec les capacités de réseautage/communication pouvant atteindre l'emplacement du poste de travail au bureau principal de la Forêt expérimentale de Petawawa (au maximum à 17 km de distance).

B) Fonctionnalités du système logiciel de détection des incendies :

- i. Détecter visuellement la signature et la fumée d'un feu en temps réel, en imagerie couleur;
- ii. Au minimum, déceler la signature/fumée des feux sur le territoire de 30 000 hectares de la Garnison de Petawawa et de la FEP;
- iii. L'imagerie doit être prétraitée au point de collecte pour enrichir les caractéristiques visuelles, compresser et convertir le format pour transmission et permettre l'intégration de capteurs et de renseignements supplémentaires. Le prétraitement doit être résidant dans la caméra proprement dite ou dans un appareil distinct;
- iv. Le système de prétraitement doit fonctionner en mode à faible puissance conformément aux systèmes d'énergie de remplacement et d'énergie solaire hors-réseau, avec la capacité d'interrompre de façon intelligente son alimentation et celle de la ou des caméras si les niveaux d'énergie tombent sous des niveaux acceptables.
- v. Le système doit pouvoir être relancé sans intervention humaine lorsque l'alimentation revient à la normale;
- vi. L'unité de prétraitement, si elle n'est pas intégrée à la caméra proprement dite, doit pouvoir recevoir des caméras multiples;
- vii. L'unité de prétraitement doit agir comme point terminal des communications avec le centre de surveillance. Les communications avec le centre de surveillance doivent pouvoir fonctionner sur les réseaux TCP/IP et une vaste gamme de systèmes de transport physique, notamment les systèmes radiophoniques autorisés ou non autorisés, les systèmes de données multiplex, le cellulaire, la T1, le DSL, les réseaux virtuels privés Internet et autres technologies analogues. Le

- Le système doit consommer moins de 2 Mo/s de largeur de bande par caméra lors du fonctionnement normal;
- viii. L'unité de prétraitement doit être renforcée sur le plan environnemental à un niveau compatible avec l'emplacement de l'installation;
 - ix. L'unité de prétraitement doit pouvoir être alimentée par le réseau CA, ou par batterie à courant direct;
 - x. L'unité de prétraitement doit être munie d'une protection contre la surtension et blindée contre les interférences électromagnétiques sur toutes les interfaces externes (alimentation, données et commandes);
 - xi. L'unité de prétraitement doit faire interface avec des capteurs supplémentaires, par exemple un système local de surveillance météo, pour l'intégration au système de communication informatique et aux affichages visuels;
 - xii. Améliorer l'imagerie (c.-à-d. grossissement d'au moins 2X) pour augmenter la visibilité de la fumée ou de tout point d'intérêt;
 - xiii. Permettre à l'opérateur d'utiliser le curseur pour préciser la latitude et la longitude, l'azimut et la distance sur l'affichage vidéo;
 - xiv. Géo-référencer toute signature/fumée d'incendie à l'aide d'un système SIG (système d'information géographique) (renseignements sur la latitude et la longitude, l'azimut et la distance);
 - xv. Utiliser les fichiers ArcGIS de l'Environmental Systems Research Institute (ESRI) pour présenter une vue cartographique référencée à l'affichage de la caméra pour localiser la signature/la fumée des incendies;
 - xvi. Utiliser le système SIG pour superviser les repères terrestres à l'image vidéo. Essentiellement, établir des liens visuels (pour les couches supplémentaires) entre les repères terrestres sur l'image vidéo et la localisation physique tels que déterminés par le système SIG. À titre d'exemple, le personnel devrait être capable de voir de quelle façon un plan d'eau ou un point élevé (une colline sur l'écran vidéo s'inscrit dans la carte référencée du SIG que le personnel pourrait alors utiliser pour localiser au sol la fumée ou l'incendie);
 - xvii. Détecter la signature et la fumée des feux 24 heures par jour à l'aide de la lumière visible et de la détection infrarouge de la flamme avec la capacité d'exclure par filtrage les sources normales ou lumières récurrentes;
 - xviii. Intégrer les cartes statiques ou les dossiers à base SIG qui proviennent des sources externe à l'écran afin que le personnel puisse voir l'information additionnel tout en utilisant le système pour la surveillance de la fumée et des feux.

C) Exigences du poste de travail de détection et de surveillance des feux :

- i. Présenter l'information sur un seul poste de travail avec vue panoramique pour amplifier la sensibilisation spatiale et situationnelle afin que l'opérateur puisse mieux surveiller une région ou un secteur.
- ii. Le logiciel de détection des feux doit être installé et doit fonctionner sur le poste de travail informatique de surveillance des feux, qui sera fourni par la Forêt expérimentale de Petawawa.

D) Capacité de fournir la formation au personnel exploitant le système :

- i. Il faut former au maximum huit employés; la formation est en anglais.
- ii. La formation doit être fournie par télé-enseignement.

E) Capacité de fournir les services / le soutien :

- i. Soutien logiciel d'un an, avec années d'option supplémentaires, ce qui doit comprendre :
 - o soutien et entretien de l'environnement logiciel;
 - o diagnostic et dépannage des bogues ou des problèmes logiciels;
 - o soutien administratif;
 - o mises à niveau des logiciels lorsqu'elles sont disponibles;
 - o réparations et entretien du matériel.

ET.5.0 AUTRES CONDITIONS DE L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ET.5.1 Obligations de l'entrepreneur

En plus des obligations mentionnées à la section 2 du présent Énoncé des travaux, l'entrepreneur doit :

1. maintenir la confidentialité de la totalité des documents et renseignements exclusifs;
2. à l'achèvement du contrat, retourner à RNCAN tout le matériel qui lui appartient;
3. assister aux réunions avec le personnel de la FEP et les intervenants, au besoin;
4. participer au besoin à des téléconférences;
5. assister aux réunions dans les locaux de RNCAN si nécessaire.

Les titres de propriété de l'équipement imputé à ce contrat sont dévolus au Canada sur paiement des montants facturés et demeurent dévolus en tout temps.

Pour chaque article d'équipement acheté, l'entrepreneur doit consigner le nom, le fabricant, le numéro de modèle, le numéro de série, l'équipement facultatif, le fournisseur et le prix et transmettre ces renseignements au chargé de projet.

L'entrepreneur étiquette tout l'équipement comme étant la propriété de Ressources naturelles Canada.

Malgré le fait que l'équipement visé au contrat sera dévolu au Canada, l'équipement en question demeure sous la garde et le contrôle de l'entrepreneur jusqu'à ce que le chargé de projet lui communique des instructions pour la livraison. Durant cette période, l'entrepreneur prend soin de façon convenable et raisonnable de l'équipement.

ET.5.2 Obligations de RNCAN

RNCAN fournira ce qui suit :

1. tout renseignement requis nécessaire pour l'installation de la caméra et du système de surveillance;
2. l'accès aux installations, aux biens et à l'équipement (c.-à-d. aux tours sur lesquelles les caméras seront installées, au poste de travail sur lequel le système de surveillance sera installé);
3. l'accès aux employés qui seront disponibles pour coordonner les activités;
4. fournir tout autre soutien et toute autre assistance.

ET.5.3 Lieu des travaux, emplacement de travail et point de livraison

Le travail doit être exécuté à :

Forêt expérimentale de Petawawa
1000, chemin Clouthier
Chalk River (ON)
K0J 1J0

ET.5.4 Langue de travail

Le travail sera exécuté et tous les livrables seront livrés en anglais.

ET.6.0 DOCUMENTS APPLICABLES ET GLOSSAIRE

ET.6.1 Documents applicables

Appendice A : photos des tours

ET.6.2 Termes, acronymes et glossaire

Le site Internet du Système canadien d'information sur les feux de végétation (SCIFV) se trouve à l'adresse <http://cwfis.cfs.nrcan.gc.ca/>. On donne plus de contexte sur le SCIFV sur le site Internet :

« Le Système canadien d'information sur les feux de végétation permet de surveiller les conditions propices au feu et les feux en cours dans l'ensemble du Canada. Les conditions météorologiques sont consignées quotidiennement partout au Canada, et ces renseignements sont utilisés pour produire des indices de danger de feu et des cartes de comportement du feu. Des satellites sont également utilisés pour détecter les feux, et leurs emplacements sont consignés par les diverses agences de gestion des feux. » (Système canadien d'information sur les feux de végétation, page consultée à <https://cwfis.cfs.nrcan.gc.ca/accueil> le 20 février 2020)

ANNEXE B – Base de paiement

L'entrepreneur doit fournir, livrer, installer, fournir une formation et fournir un soutien à l'entretien d'un système de détection des feux de végétation requis à la forêt expérimentale de Petawawa (FEP) à Chalk River, en Ontario, pour Ressources naturelles Canada.

La livraison du besoin sera faite à :
Forêt expérimentale de Petawawa
1000 chemin Clouthier
Chalk River (Ontario)
K0J 1J0

Livrables:

Le soumissionnaire doit fournir des prix de lots fermes, en dollars canadiens, DDP rendu droits acquittés (Chalk River, ON), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable, selon le cas.

Tableau 1 – Produits livrables fermes (soumissionnaire à compléter)

<i>Item</i>	<i>Tâche</i>	<i>Description</i>	<i>Qté</i>	<i>UdM</i>	<i>Prix</i>
1.	Fournir	Système de caméra de détection d'incendie selon l'annexe A	1	Lot	\$
2.	Installation	Installation du système de caméra de détection d'incendie conformément à l'annexe A	1	Lot	\$
3.	Formation	Formation d'un maximum de 8 employés en Anglais.	1	Lot	\$
4.	Service/Maintenance pendant un an à compter de la date d'installation finale entièrement fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Le soutien et l'entretien de l'environnement logiciel - Diagnostics et dépannage des bogues et des problèmes logiciels - Soutien administrateur - Mises à niveau logicielles lorsqu'elles sont disponibles - Réparations et entretien du matériel 	1	Lot	\$
Sous-total:					\$
GST/HST:					\$
TOTAL (A) :					\$

Services Optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir jusqu'à concurrence quantité par article de marchandise décrite ci-dessous. L'option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et seront attestés, à des fins administratives seulement, en en tout ou en partie, par une modification au contrat.

Tableau 2 – Produits livrables facultatifs (soumissionnaire à compléter)

Item	Tâche	Description	Qté	UdM	Prix
5.	Année d'option 1 – Service/Maintenance	Année d'option 1 - Le soutien et l'entretien de l'environnement logiciel - Diagnostics et dépannage des bogues et des problèmes logiciels - Soutien administrateur - Mises à niveau logicielles lorsqu'elles sont disponibles - Réparations et entretien du matériel	1	lot	\$
6.	Année d'option 2 – Service/Maintenance	Année d'option 2 - Le soutien et l'entretien de l'environnement logiciel - Diagnostics et dépannage des bogues et des problèmes logiciels - Soutien administrateur - Mises à niveau logicielles lorsqu'elles sont disponibles - Réparations et entretien du matériel	1	lot	\$
7.	Année d'option 3 – Service/Maintenance	Année d'option 3 - Le soutien et l'entretien de l'environnement logiciel - Diagnostics et dépannage des bogues et des problèmes logiciels - Soutien administrateur - Mises à niveau logicielles lorsqu'elles sont disponibles - Réparations et entretien du matériel	1	lot	\$
Sous-total:					\$
GST/HST:					\$
TOTAL:					\$

Prix total de l'offre (A + B) : \$ _____

ANNEXE C - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)



Contract Number / Numéro du contrat 23507-22-0356
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	Natural Resources Canada	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction CFS/CWFC
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail The Petawawa Research Forest (PRF) requires a semi-automated forest fire detection camera system to detect fires over Garrison Petawawa and the PRF.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
Non Oui

If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No Yes
Non Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:

Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.

REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No Yes
Non Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No Yes
Non Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
Non Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No Yes
Non Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No Yes
Non Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
Non Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No Yes
Non Oui



Contract Number / Numéro du contrat 23507-22-0356
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC						
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	
											A	B	C				
Information / Assets Renseignements / Biens																	
Production																	
IT Media / Support TI																	
IT Link / Lien électronique																	

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23507-220356/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23507-220356

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN465. 23507-220356

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN465
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS



Contract Number / Numéro du contrat 23507-22-0356
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION			
13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Vekeman, Melissa	Title - Titre Research & Operations Technician	Signature 	
Telephone No. - N° de téléphone 613-410-3083	Facsimile No. - N° de télécopieur 613-589-2275	E-mail address - Adresse courriel melissa.vekeman@nrcan-mcan.gc.ca	Date August 4, 2021
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Bout, Charles	Title - Titre SO	Signature Bout, Charles Digitally signed by Bout, Charles Date: 2021.08.10 11:38:36 -04'00'	
Telephone No. - N° de téléphone 613-410-3083	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel charles.bout@nrcan-mcan.gc.ca	Date
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?			<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Berthelet, Andrea	Title - Titre Procurement Specialist	Signature 	
Telephone No. - N° de téléphone 343-543-7092	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel andrea.berthelet@nrcan-mcan.gc.ca	Date August 4, 2021
Stephanie Tompkins Contract Security Officer Stephanie.tompkins@tpgsc-pwgsc.gc.ca		Title - Titre Contract Security Officer	Signature Tompkins, Stephanie Digitally signed by Tompkins, Stephanie Date: 2021.08.12 13:19:31 -04'00'

ANNEXE D – Critères d'évaluation

Dans leur soumission, les soumissionnaires doivent montrer comment ils satisfont à toutes les exigences présentées en détail dans l'Énoncé des travaux à l'Annexe A et traiter clairement et de façon suffisamment approfondie tous les points soumis aux critères d'évaluation énumérés ci-dessous en fonction desquels la soumission sera évaluée. Les soumissionnaires doivent montrer leur capacité à réaliser les travaux et décrire leur approche de manière approfondie, concise et claire.

Le soumissionnaire doit fournir une preuve et/ou une vérification des critères d'évaluation obligatoires contenus dans les présentes au moyen de documents à l'appui, le cas échéant. Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de page dans les documents fournis à titre de référence pour chacune des exigences auxquelles ils satisfont. Si ce numéro n'est pas fourni, le critère peut être considéré comme non satisfait. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents soumis à l'appui fournissent des détails pour prouver que le ou les biens proposés répondent aux exigences des critères obligatoires.

Si aucun document à l'appui ou certification publiée n'est disponible, les soumissionnaires doivent préparer un exposé écrit complet contenant une explication détaillée de la façon dont leur offre est conforme aux critères techniques.

Le Canada n'évaluera pas les renseignements tels que les adresses de sites Web où des renseignements supplémentaires peuvent être trouvés ou les manuels techniques ou les brochures non fournis avec la soumission. Pour être considérées comme recevables, les propositions doivent répondre à tous les critères obligatoires présentés dans le document d'invitation à soumissionner.

Tableau 1 : Exigences obligatoires

Item	Critères Obligatoires	RENOI À UNE PAGE/UN PARAGRAPHE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE
Générale		
O1	<p>Le soumissionnaire DOIT fournir deux (2) références d'organisations auxquelles le soumissionnaire a fourni des services similaires au cours des cinq (5) dernières années ainsi que leurs coordonnées à jour.</p> <p>Chaque référence DOIT comprendre :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le nom de l'organisation cliente;2. Une brève description de la portée des services fournis;3. Les dates et la durée du projet;4. Le nom et l'adresse courriel actuelle du chargé de projet du client auquel l'offrant rendait des comptes.	

	*Reportez-vous à R1 pour savoir comment les références seront évaluées plus en détail.	
O2	Le soumissionnaire DOIT avoir au moins deux (2) années d'expérience avec les systèmes de surveillance par caméra utilisés pour la détection des incendies et l'installation de caméras et de systèmes.	
Le système de détection d'incendie par caméra de surveillance vidéo doit :		
A1	Être entièrement fonctionnel dans toutes les conditions météorologiques pendant la saison des feux (d'avril à octobre inclusivement), selon les détails sur les conditions météorologiques et climatiques de Chalk River (en Ontario) fournis par Environnement et Changement climatique Canada (températures comprises entre -20 °C et +40 °C).	
A2	Pouvoir résister à toutes les conditions météorologiques hors saison (de novembre à mars inclusivement) selon les détails sur les conditions météorologiques et climatiques de Chalk River (en Ontario) fournis par Environnement et Changement climatique Canada (températures pouvant atteindre -35 °C), qu'il soit fonctionnel ou éteint.	
A3	Être compatible avec les caméras analogiques à définition standard, numériques à définition standard et haute définition.	
A4	Fournir des images en couleur.	
A5	Être compatible avec un objectif zoom optique qui grossit 24 fois ou plus	
A6	Pouvoir fonctionner de manière opérationnelle (c'est-à-dire fournir suffisamment d'énergie pour faire fonctionner la caméra et les communications de la caméra avec le poste de travail) avec une alimentation indépendante sur la tour Wylie.	
A7	Comporter une protection contre la foudre et les décharges électrostatiques (DES) pour éviter d'endommager les autres systèmes à proximité.	
A8	Le système de caméra ne crée pas d'interférence avec les équipements de communication radio installés au même endroit.	
A9	Possède des capacités de mise en réseau/communication qui lui permettent de joindre l'emplacement du poste de travail à un maximum de 17 km.	
Le système logiciel de détection des incendies doit :		
B1	Pouvoir détecter visuellement la signature du feu et la fumée en temps réel, et fournir des images en couleurs.	
B2	Pouvoir détecter la signature du feu/la fumée sur une assise de 30 000 ha.	
B3	L'imagerie peut être prétraitée au point de collecte pour améliorer les caractéristiques visuelles, compresser et convertir son format de transmission et permettre l'intégration de capteurs et de données supplémentaires. Ce prétraitement doit avoir lieu dans la	

	caméra elle-même ou dans une unité distincte.	
B4	Le système de prétraitement doit pouvoir fonctionner en mode d'économie d'énergie compatible avec les systèmes d'alimentation en énergie solaires ou autres qui ne sont pas raccordés au réseau et éteindre intelligemment la ou les caméras et le système lui-même si les niveaux d'alimentation tombent en dessous des niveaux acceptables.	
B5	Le système doit pouvoir se remettre en marche sans intervention humaine lorsque les niveaux d'alimentation reviennent à la normale.	
B6	L'unité de prétraitement, si elle n'est pas intégrée à la caméra elle-même, doit pouvoir être branchée sur plusieurs caméras.	
B7	L'unité de prétraitement peut servir de point d'extrémité pour les communications avec le centre de surveillance. La communication avec le centre de surveillance doit être possible sur les réseaux TCP/IP et avec un large éventail de transporteurs physiques, y compris les systèmes radio autorisés ou non, les systèmes de données multiplexés, les réseaux cellulaires, le T1, le DSL, les réseaux privés virtuels sur Internet ou d'autres technologies similaires. Le système doit consommer moins de 2 Mbps de bande passante par caméra en fonctionnement normal.	
B8	L'unité de prétraitement doit être renforcée pour résister aux conditions environnementales à un niveau compatible avec l'emplacement de l'installation.	
B9	L'unité de prétraitement doit pouvoir être alimentée par un service public en CA ou par une pile en CC.	
B10	L'unité de prétraitement doit être protégée contre les surtensions et les EMI/RFI sur toutes les interfaces externes (alimentation, données et contrôle).	
B11	L'unité de prétraitement doit pouvoir fonctionner avec des capteurs supplémentaires, tels qu'un système de surveillance météorologique local.	
B12	Pouvoir améliorer l'imagerie (p. ex., l'agrandir au moins 2x).	
B13	L'utilisateur doit pouvoir utiliser le curseur pour indiquer toute latitude et longitude et tout azimut et distance sur l'affichage vidéo.	
B14	Pouvoir géoréférencer n'importe quelle signature de feu/fumée à l'aide d'un système de localisation SIG (Système d'information géographique) (latitude et longitude, azimut et distance).	
B15	Pouvoir utiliser les fichiers ARCGIS de l'ESRI (Environmental Systems Research Institute) pour présenter une vue cartographique mise en correspondance avec l'affichage de la caméra afin qu'il soit possible de localiser la signature du feu/la fumée.	
B16	Utiliser le SIG pour superposer des points de repère sur l'image vidéo.	

B17	Détecter la signature du feu et la fumée 24 heures sur 24 en utilisant la détection des flammes en lumière visible ou dans l'infrarouge proche et pouvoir éliminer les sources lumineuses normales et récurrentes.	
B18	Intégrer à l'écran des cartes statiques ou des fichiers SIG provenant d'autres sources.	

Tableau 2 : Exigences cotées

Le soumissionnaire doit obtenir une note de passage globale d'au moins 65 pourcent (34/51 points) pour les critères cotés R1 à R4.

Item	EXIGENCE COTÉE	Méthode de notation des critères d'évaluation	Maximum nombre de points disponibles	Numéro de page de la proposition	Note du soumissionnaire
R1	<p>Nous communiquerons avec les deux (2) références que le soumissionnaire a fournies en O1 pour vérifier les renseignements. Les références DOIVENT répondre dans un délai de quatre jours ouvrables pour être considérées comme recevables.</p> <p>Les références seront évaluées sur les éléments suivants :</p> <p>A. Satisfaction à l'égard du travail, évaluée à l'aide des questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Le fournisseur a-t-il atteint ou dépassé vos attentes dans l'ensemble? <ul style="list-style-type: none"> A répondu aux attentes ou les a dépassées (3 points) N'a pas répondu aux attentes (0 point) Le système de caméra du fournisseur répond-il à vos attentes ou les dépasse-t-il? <ul style="list-style-type: none"> A répondu aux attentes ou les a dépassées (3 points) N'a pas répondu aux attentes (0 point) 	<p>Des points seront attribués pour chaque réponse affirmative à ces questions fournies dans un délai de quatre jours ouvrables, tel qu'indiqué.</p> <p>Maximum de 21 points par référence</p>	42		

<p>3. Le système logiciel de surveillance du fournisseur répond-il à vos attentes ou les dépasse-t-il?</p> <ul style="list-style-type: none">• A répondu aux attentes ou les a dépassées (3 points)• N'a pas répondu aux attentes (0 point) <p>B. Formation, évaluée au moyen de la question suivante :</p> <p>4. La formation dispensée par le fournisseur était-elle suffisante et efficace?</p> <ul style="list-style-type: none">• Oui (2 points)• Non (0 point) <p>C. Services d'assistance, évalués au moyen des questions suivantes :</p> <p>5. Le service d'assistance offert par le fournisseur répond-il/a-t-il répondu à vos attentes ou les dépasse-t-il/les a-t-il dépassées?</p> <ul style="list-style-type: none">• Oui (3 points)• Non (0 point) <p>6. Êtes-vous / étiez-vous satisfait du délai de réponse des services d'assistance?</p> <ul style="list-style-type: none">• Oui (3 points)• Non (0 point) <p>D. Respect de l'horaire des travaux, évalué au moyen de la question suivante :</p> <p>7. La ressource proposée a-t-elle terminé le projet en respectant l'échéancier proposé?</p> <ul style="list-style-type: none">• Oui (2 points)• Non (0 point)				
---	--	--	--	--

	<p>E. Respect des limites du budget, évalué au moyen de la question suivante :</p> <p>8. La ressource proposée a-t-elle terminé le projet dans les limites du budget?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui (2 points) • Non (0 point) 				
R2	<p>Formation pour le personnel Le soumissionnaire doit montrer qu'il possède de l'expérience en prestation de formation en personne ou à distance en fournissant un bref résumé de projets de nature similaire réalisés au cours des cinq (5) dernières années.</p>	<p>Plus de 6 projets = 3pts 3-5 projets = 2pts 1-2 projets = 1pts 0 projet = 0pt</p>	3		
R3	<p>Installation de l'équipement Le soumissionnaire doit montrer qu'il possède de l'expérience en installation de systèmes de caméras de surveillance vidéo de détection d'incendie ou de systèmes de caméras de surveillance vidéo en fournissant un bref résumé de projets dans lesquels ce genre de travail a été effectué au cours des cinq (5) dernières années.</p>	<p>Plus de 6 projets = 3pts 3-5 projets = 2pts 1-2 projets = 1pts 0 projet = 0pt</p>	3		
R4	<p>Système logiciel de détection des incendies et poste de travail de surveillance Le soumissionnaire doit montrer qu'il possède de l'expérience en installation de systèmes logiciels de détection d'incendie ou de systèmes de caméras de surveillance vidéo sur un poste de travail de surveillance central en fournissant un bref résumé de projets dans lesquels ce travail a été effectué au cours des cinq (5) dernières années.</p>	<p>Plus de 6 projets = 3pts 3-5 projets = 2pts 1-2 projets = 1pts 0 projet = 0pt</p>	3		
Total			51		